

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

Baptême de S. A. S. le Prince Rainier

Le Baptême de S. A. S. le Prince Rainier a eu lieu jeudi à la Cathédrale.

Cette cérémonie a été entourée d'une grande solennité et s'est déroulée au milieu de l'enthousiasme de la population, heureuse de saisir l'occasion de manifester son attachement et son loyalisme reconnaissant à la Famille des Souverains.

Les maisons particulières, aussi bien que les édifices publics, étaient gaiement pavoisées de drapeaux et d'oriflammes. Le matin, à 8 heures, une salve de 21 coups de canon annonçait le joyeux événement et la foule ne tardait pas à se porter, dans un sentiment de respectueuse sympathie, aux abords du Palais et de la Cathédrale.

La Municipalité avait fait décorer les rues du Tribunal, des Briques, du Milieu, de l'Eglise et la rue Basse, de guirlandes fleuries, de drapeaux monégasques et de pavillons blancs portant les initiales des Membres de la Famille Princière.

Un peu avant 11 heures, une nouvelle salve se faisait entendre tandis que les cloches sonnaient à la volée.

La Famille Souveraine sort du Palais dans trois voitures automobiles. A 11 heures précises, la première voiture s'arrête sur le terre-plein de la Cathédrale. S. A. S. le Prince Souverain et S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme en descendent. Le Prince est en uniforme de général français; il porte le Grand-Cordon de Saint-Charles et de nombreuses décorations. Les honneurs Lui sont rendus par la Compagnie des Carabiniers qui forme la haie le long du parvis et sur les marches. Les clairons sonnent aux Champs. Les boys-scouts saluent.

S. A. S. le Prince, donnant le bras à S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme, gravit les degrés, tandis que des autres voitures descendent S. A. S. le Prince Pierre, portant le Grand-Cordon de Saint-Charles; le Comte Maxence de Polignac, père de S. A. S. le Prince Pierre; S. A. S. le Prince Rainier dans les bras de Sa nurse; S. A. S. la Princesse Antoinette; Madame Jean Bartholoni, Dame d'Honneur, qui accompagne LL. AA. SS. le Prince Rainier et la Princesse Antoinette.

M. le Commandant Bourée, Aide de Camp, reçoit le cortège princier à sa descente de voiture.

Sur le seuil de la Cathédrale, Leurs Altesses

Sérénissimes sont reçues par S. Exc. M. le Ministre d'État; M. le Président du Conseil National; M. le Secrétaire d'État; M. le Maire de Monaco; M^{me} Gastaldi, Dame d'Honneur; le Colonel Roubert et le Lieutenant-Colonel A. Gastaldi, Aides de Camp; M^{gr} de Villeneuve, Chapelain du Palais et Archidiacre du Diocèse.

S. G. M^{gr} Bruley des Varannes, assisté des Chanoines Le Glay et Durand et entouré des membres du Chapitre et du Clergé régulier et séculier, s'avance au devant de la Famille Princière pour présenter l'eau bénite et l'encens.

La première partie de la cérémonie liturgique se déroule à l'entrée de l'Eglise. S. G. M^{gr} l'Evêque pose au parrain et à la marraine les questions traditionnelles auxquelles M^{gr} de Villeneuve répond en Leur nom. Il souffle ensuite légèrement sur le visage de l'Enfant et dépose le sel sur ses lèvres.

Cette cérémonie terminée, le cortège, précédé par le Commandant Bourée, se forme dans l'ordre suivant: S. A. S. le Prince Souverain et S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme; S. A. S. le Prince Pierre et le Comte Maxence de Polignac; M^{me} Bartholoni et les Enfants Princiers.

L'Eglise est pleine d'une assistance recueillie qui s'incline respectueusement sur le passage du cortège princier.

En haut de la nef ont pris place S. Exc. M. le Ministre d'État; M. le Président du Conseil National; M. le Secrétaire d'État; S. A. le Prince Riza Mirza Khan; le Conseil de Gouvernement; le Conseil d'État; le Conseil National; le Corps Judiciaire; le Conseil Communal; la Chambre Consultative; le Corps Enseignant; les Officiers; les Fonctionnaires des différents services. La Société des Bains de Mer était représentée par M. René Léon, Administrateur Délégué.

La gauche du transept était occupée par les Membres de la Maison du Prince, les invités personnels de Leurs Altesses Sérénissimes et les femmes des hauts dignitaires. On remarquait: M. A. Fuhmeister, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil; M. Ch. de Castro, Conseiller privé, Conseiller de Légation; M. Labande, Archiviste; M. A. Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier; M. le Colonel Crochet, Commandant du Palais; le D^r Louët, Médecin particulier; MM. Melin, Secrétaire particulier du Prince; Noghès, Secrétaire par-

ticulier de S. A. S. la Princesse Héritière; Sauve, Archiviste adjoint; le Professeur et M^{me} Richert; M^{me} Caroll of Carrolton; M., M^{me} et M^{lle} de Morgan; M^{gr} Lesage; le Comte de Scey-Montbéliard; le Marquis Dadvisard; M. le Vice-Amiral Peary; M^{lle} de Teincey; M^{lles} Bartholoni; M^{lle} Pittalis; la Famille Buccico; MM. Allis, Natra; M^{me} Colls; M^{mes} Pingaud et Castéran; M^{me} la Princesse et M^{lle} Riza Mirza Khan; M^{mes} Marquet, Roussel, Allain et A. Médecin.

A droite du transept se trouvaient: M. Castéran, Vice-Consul, représentant M. le Consul Général de France, absent; M. le Chevalier Pittalis, Consul d'Italie; M. Keogh, Consul britannique; M. le Comte Gautier-Vignal, Consul Général de Roumanie; M. Iazard, Consul Général de Portugal; MM. les Consuls d'Espagne, des Pays-Bas, de Suisse, de Danemark, de Grèce, de Colombie; les Maires de Nice, Menton, Cap-d'Ail, La Turbie et l'Adjoint au Maire de Roquebrune.

Dans l'allée centrale, en arrière des places officielles, des sièges avaient été réservés aux femmes des fonctionnaires.

Les bas-côtés étaient occupés par la population monégasque. Les délégations des groupements d'Anciens Combattants, des Sociétés patriotiques, sportives, amicales de la Principauté et des environs, avec leurs drapeaux, étaient placées en haie à droite et à gauche de la grande nef.

Le cortège princier s'arrête une seconde fois dans le transept où un autel a été dressé sur une estrade. L'autel est surmonté d'une croix entourée de candélabres. Des massifs d'hortensias et de fougères décorent le pourtour du chœur et de l'autel provisoire.

A droite de l'estrade, un fauteuil a été réservé pour le Prince Rainier dans les bras de Sa nurse.

S. G. M^{gr} Bruley des Varannes procède devant cet autel à la seconde partie de la cérémonie.

Après l'accomplissement des rites, S. A. S. le Prince est conduit dans le chœur. Son Altesse prend place sur un trône de velours grenat, ayant à Sa droite S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme et le Comte Maxence de Polignac et, à Sa gauche, S. A. S. le Prince Pierre et S. A. S. la Princesse Antoinette.

En arrière, ont pris place M^{me} la Comtesse Gastaldi, M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur; le Colonel Roubert, le Lieutenant-Colonel

Gastaldi et le Capitaine de corvette Bourée, Aides de Camp.

S. A. S. le Prince Rainier, dans les bras de Sa nurse, est placé dans le transept à droite.

M. le Chanoine Cotet, Curé de la Cathédrale, assisté de M. le Chanoine Janin, Vicaire, fait signer les deux exemplaires de l'acte de baptême par S. A. S. le Prince Louis II et S. A. R. la Duchesse de Vendôme, Parrain et Marraine, par S. A. S. le Prince Pierre, Père de l'Enfant, puis par S. Exc. M. Raymond Le Bourdon ; MM. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; F. Roussel-Despierre, Secrétaire d'Etat et Alexandre Médecin, Maire de Monaco.

L'acte de baptême a été ensuite contresigné par S. G. M^{gr} l'Evêque et M. le Curé.

Un très beau programme, élaboré par M^{gr} Perruchot, Maître de Chapelle de la Cathédrale et par M. Léon Jehin, Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince, a été magistralement exécuté au cours de la cérémonie religieuse. En voici la composition :

1. *Prélude en Si majeur* M. DUPRÉ
Grand Orgue : M. BOURDON.
2. *Chante ó Juda*, à 4 voix mixtes
tiré du « Messie » HENDEL
Maîtrise de la Cathédrale sous la
direction de M^{gr} PERRUCHOT.
3. A) *Prière*, pour Violoncelle et
Orgue J. BARTHOLONI
MM. U. BENEDETTI et BOURDON.
B) *Berceuse Pastorale*, pour
Violon, Violoncelle et Orgue.
(Composée pour la cérémonie du
baptême du Prince Rainier et res-
pectueusement dédiée à S. A. S. la
Princesse Héréditaire de Monaco.)
Violon : M. DUTS ; Violoncelle :
M. U. BENEDETTI, Soliste de S.A.S.
le Prince ; Orgue, M. C. SCOTTO.
4. A) *Laudate Dominum*, à 5 voix
mixtes PALESTRINA
Maîtrise de la Cathédrale sous la
direction de M^{gr} PERRUCHOT.
B) *Chant Baptismal*, paroles de
J. Méry, musique de M^{gr} PERRUCHOT
(Composé pour le Baptême du
Prince Rainier et offert en respec-
tueux hommage à LL. AA. SS. la
Princesse Héréditaire et le Prince
Pierre de Monaco.)
5. *Andante Religioso* CH. GOUNOD
Orchestre sous la direction de
M. LÉON JEHIN.
6. *Qu'il soit loué*, à 3 voix égales. P. VIDAL
Chœur de Jeunes Filles Moné-
gasques.
7. *Amen*, Chœur à 4 voix mixtes. HENDEL
Maîtrise de la Cathédrale.

A la fin de la solennité, M. le Chanoine Janin, Maître de Cérémonie, donne lecture du télégramme suivant, adressé à S. A. S. le Prince Souverain par S. Em. le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

« Saint-Père a appris avec plaisir naissance Petit-Fils Votre Altesse Sérénissime, forme vœux prospérité Nouveau-Né. Lui envoie de cœur, ainsi qu'à Ses Parents et à Votre Altesse, la bénédiction apostolique. »

S. G. M^{gr} l'Evêque, qui avait pris place devant le petit autel du transept, entouré des diacre et sous-diacre assistants, donne ensuite la bénédiction apostolique à la Famille Souveraine et à toute l'assemblée.

Puis, avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, Leurs Altesses Sérénissimes et Leurs suites sont conduites jusqu'au seuil de la Cathédrale.

Au départ de la Cathédrale, la foule, massée sur le parvis, sur la place, dans la rue du Tribunal et sur la place du Palais, se découvre et applaudit.

Cette manifestation se renouvelle quelques instants après sur la place du Palais, où la population, assemblée devant la demeure des Grimaldi, acclame la Famille Souveraine.

Cédant aux instantes acclamations de la foule, S. A. S. le Prince Louis II portant son Petit-

Fils le Prince Rainier, S. A. S. le Prince Pierre soulevant S. A. S. la Princesse Antoinette, paraissent à la loggia du premier étage. Des vivats enthousiastes s'élèvent de toutes parts à l'adresse de Leurs Altesses Sérénissimes et des Enfants Princiers. Le Prince Souverain et le Prince Pierre se montrent visiblement touchés de cette ovation et saluent avec émotion.

Un déjeuner a été donné à midi et demi dans la Salle à manger de marbre, en l'honneur du baptême du Prince Rainier.

S. A. S. le Prince avait à Sa droite S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme et, à Sa gauche, S. Exc. M. Le Bourdon.

En face du Souverain avait pris place S. A. S. le Prince Pierre, ayant à Sa droite M^{me} Eug. Marquet et, à Sa gauche, M^{me} Roussel-Despierre.

Les autres convives étaient M. Eug. Marquet, le Comte Maxence de Polignac, M^{me} Charles de Castro, S. G. M^{gr} l'Evêque, M^{me} Labande, M^{me} la Comtesse Gastaldi, M. Roussel-Despierre, M^{lle} de Teincey, le Lieutenant-Colonel Gastaldi, le Marquis de Dadvisard, M^{me} J. Bartholoni, M. Ch. de Castro, M^{me} Roubert, M^{me} Médecin, M. Labande, M^{me} Crochet, M. A. Médecin, le Colonel Roubert, M^{me} Mélin, M^{gr} Lesage, M^{lle} C. Bartholoni, M. l'Abbé Cornette, M. A. Fuhrmeister, M. A. Blanchy, M^{gr} de Villeneuve, le Docteur Louët, le Lieutenant-Colonel Crochet, M. Mélin, M. Noghès, le Commandant Bourée.

A l'issue du déjeuner, quelques intimes ont été reçus par S. A. S. la Princesse Héréditaire qui n'était pas encore relevée de Ses couches.

Dans l'après-midi, Leurs Altesses Sérénissimes ont fait offrir aux enfants de la Principauté un goûter qui a été servi à 3 heures sur la place Sainte-Barbe. Deux mille enfants environ y ont pris part, manifestant bruyamment leur plaisir et faisant honneur aux friandises qui leur étaient distribuées.

S. A. S. le Prince Louis S'est fait une joie d'accompagner S. A. S. la Princesse Antoinette à cette réunion. Leurs Altesses étaient escortées par la Comtesse Gastaldi et le Colonel Roubert. A l'arrivée de la jeune Princesse, un superbe bouquet de fleurs blanches Lui a été offert par M^{lle} Francine Médecin, fille de M. le Maire de Monaco. Les deux enfants se sont ensuite embrassés aux applaudissements de l'assistance. La Princesse Antoinette a offert les premiers gâteaux, puis, à la fin du goûter, a donné le signal du lâcher de ballons blancs et rouges qui, par centaines, ont été mis entre les mains des enfants.

Au cours de cette réunion, S. A. S. le Prince a voulu Se faire présenter plusieurs pères qui s'étaient distingués au front.

La Société Philharmonique s'est fait entendre pendant la durée du goûter.

A 5 heures, une Garden Party réunissait, dans les jardins du Palais, les invités personnels de Leurs Altesses Sérénissimes, les dignitaires et hauts fonctionnaires, ainsi que leurs femmes et l'élite de la société monégasque et étrangère. Parmi les personnalités du dehors, il convient de citer M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M^{me} Bernard ; M. le Secrétaire Général et M^{me} Huot ; M. Simon, Chef de Cabinet du Préfet ; MM. les Officiers représentant le Général Gouverneur de Nice et le Général Commandant la Division ; MM. les Maires de Nice, de Menton, et des Communes environnantes.

L'Orchestre du Casino de Monte Carlo, sous la direction de M. Scotto, se faisait entendre sur la Terrasse où un luxueux buffet avait été dressé.

Les invités étaient reçus par les personnalités

du Service d'Honneur et les Membres de la Maison du Prince.

S. A. S. le Prince Souverain, S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme, S. A. S. le Prince Pierre, le Comte Maxence de Polignac demeurèrent longuement au milieu des hôtes du Palais et S'entretenirent aimablement avec la plupart des hautes personnalités présentes. S. A. S. la Princesse Antoinette fit également une gracieuse apparition au cours de la réception.

D'autre part, des réjouissances populaires attiraient une nombreuse affluence à la Condamine. On applaudit des courses à l'aviron organisées par la Société des Régates et des jeux nautiques organisés par le Swimming Club, un feu d'artifice japonais tiré des jetées et un concert donné par la Philharmonique sur le quai Albert I^{er}.

Un peu plus tard, la Musique Municipale se faisait entendre au kiosque des Terrasses de Monte Carlo. L'*Hymne Monégasque*, exécuté à la fin de cette audition, était écouté tête nue et vigoureusement applaudi.

Dans la soirée, les illuminations mettaient aux façades une parure de fête.

A 8 heures et demie, une sérénade était offerte par les Sociétés locales à Leurs Altesses Sérénissimes. La Musique Municipale, la Chorale l'Avenir, la Philharmonique et la Palladienne se firent tour à tour entendre. L'*Hymne Monégasque*, joué par la Musique Municipale, souleva de longues et enthousiastes acclamations en l'honneur de la Famille Princière.

Une retraite aux flambeaux, après avoir fait deux fois le tour de la place du Palais, parcourut ensuite les rues de Monaco et les principales artères de la Condamine.

A 9 heures et demie, un feu d'artifice fut tiré des jetées du Port. On applaudit particulièrement une pièce où se lisait en lettres de feu : « Vive le Prince Rainier ».

Aussitôt après le feu d'artifice, un concert fut donné sur les Terrasses de Monte-Carlo par l'orchestre du Casino.

Pendant ce même temps, une représentation gratuite était offerte au Cinéma d'Eté et un bal populaire s'organisait sur le terre-plein de la Condamine.

..

A l'occasion du Baptême du Prince Rainier, M. Henry Trub, Consul du Brésil à Monaco, MM. les Consuls de Monaco à Naples, Milan et Alger et M. le Vice-Consul de Monaco à Turin ont exprimé leurs vœux et leurs félicitations à Leurs Altesses Sérénissimes.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Revue des Scouts de Monaco, passée par S. A. S. le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine nommant le Chef du Laboratoire Municipal d'Analyses.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

EXTÉRIEUR :

Les Délégués de la Principauté aux Fêtes du Centenaire de Pasteur.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Enquêtes de commodo et incommodo.

Lycée de Garçons et Cours Secondaire de Jeunes Filles.

— Vacances.

ECHOS ET NOUVELLES :

Cérémonie d'inauguration de plaques indicatrices changeant la dénomination de certaines rues.

Souscription au profit des Laboratoires scientifiques.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Les Secrets d'un tombeau, par le Directeur du Musée Anthropologique de Monaco (Suite).

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 11 mai 1923.

MAISON SOUVERAINE

Dimanche matin, S. A. S. le Prince Pierre, accompagné du Colonel Roubert, Aide de Camp, S'est rendu dans la cour de l'ancien Hôpital pour passer en revue les Scouts de Monaco.

M. le Chanoine Cornette, Aumônier général des Scouts de France, a reçu Son Altesse Sérénissime et Lui a présenté le Scout Mester Jean Bus (sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers) et la troupe composée de cinq patrouilles.

Il a remercié le dévoué Chanoine Le Glay à qui est due la profonde formation morale et religieuse des Scouts, le Colonel Roubert pour le constant et bienveillant appui qu'il donne à la troupe et le Conseil des directeurs pour leur précieux concours à la cause du scoutisme.

Puis, dans une allocution particulièrement éloquente, l'Aumônier général a montré ce qu'était le scoutisme, une vraie chevalerie, école de loyauté, de droiture et d'honneur.

S. A. S. le Prince Pierre a répondu par quelques mots empreints de la plus haute bienveillance, en affirmant le grand intérêt qu'il portait aux Scouts de Monaco et en exprimant l'espoir que la troupe se développerait de plus en plus et formerait une élite parmi la jeunesse de la Principauté.

Son Altesse Sérénissime S'est retirée après avoir assisté à la cérémonie de la Promesse formulée par les quatre chefs de patrouille.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 141.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 137 de la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Charles Médecin, Licencié ès-sciences, Ingénieur chimiste, est nommé Chef du Laboratoire Municipal d'Analyses.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le douze juin mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 142.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

S. A. R. le Prince Emmanuel d'Orléans, Duc de Vendôme, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quatorze juin mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

EXTÉRIEUR

Les Délégués de la Principauté aux Fêtes du Centenaire de Pasteur.

Le Gouvernement Français ayant invité le Gouvernement Princier à se faire représenter aux fêtes organisées à Paris et à Strasbourg à l'occasion du Centenaire de Pasteur, S. A. S. le Prince a fait à S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat, et à M. Marquet, Président du Conseil National, l'honneur de les déléguer pour assister aux diverses manifestations et cérémonies qui se sont déroulées dans ces deux villes.

M. le Président du Conseil National s'est rendu à Paris où commençaient les fêtes. M. le Ministre d'Etat représentait la Principauté à Strasbourg.

Le 24 mai, à 21 heures, les personnalités françaises et étrangères, les délégués des Gouvernements et des Académies, venus du monde entier pour célébrer le Centenaire de Pasteur et apporter à sa mémoire le respectueux tribut de reconnaissance et d'admiration de l'humanité, furent reçus par le Président de la République et M^{me} Millerand, dans les salons du Palais de l'Élysée où une brillante réception leur fut offerte.

Le lendemain 25, les cérémonies officielles commencèrent à 9 heures du matin, par la visite de l'Institut Pasteur, où le Docteur Roux, l'éminent élève de Pasteur et le continuateur de son œuvre, accompagné de ses dévoués collaborateurs, accueillit les visiteurs et les guida en un pieux pèlerinage à travers la bibliothèque et les laboratoires où sont conservés les instruments ayant servi à l'illustre Maître et où l'on sentait encore son invisible présence.

Le cortège se recueillit pendant quelques instants devant le tombeau du grand Savant et alla ensuite dans les jardins s'incliner respectueusement devant son buste.

L'après midi fut occupée par une grande et magnifique cérémonie à la Sorbonne. Ce fut une apothéose triomphale. Tribunes et gradins étaient garnis par les invités. Les délégués des Nations et des Universités étrangères occupaient le centre et le fond de l'Amphithéâtre.

M. Paul Appell, recteur de l'Université de Paris, prit le premier la parole et, après avoir adressé à tous les assistants des souhaits de bienvenue, remercia les vingt-huit Nations qui avaient bien voulu s'associer à l'hommage national rendu à l'illustre Maître.

M. Léon Bérard, Ministre de l'Instruction publique, parla ensuite de l'œuvre et de la vie de Pasteur.

Puis, ce fut le tour de M. Paul Strauss, Ministre de l'Hygiène. Enfin, pour terminer cette magnifique apothéose, M. Millerand, Président de la République, prononça un discours d'une grande éloquence.

Entre ces différentes allocutions, des chœurs de jeunes filles, accompagnés par la musique de la Garde Républicaine, interprétèrent magistralement l'hymne « Aux Bienfaiteurs de l'Humanité », la *Marseillaise* et d'autres œuvres musicales.

Le lendemain matin 26, M. Gustave Lanson, Directeur de l'École Normale Supérieure, reçut les Délégués étrangers. C'est dans cette École que Pasteur termina ses travaux sur la fermentation de la bière, du vin, qui lui permirent d'établir sa théorie microbienne.

Le cortège se rendit ensuite tout près de là, rue des Feuillantines, où une plaque commémorative fut posée sur la façade de l'École communale. L'inscription gravée sur cette plaque rappelle que Pasteur fut élève à l'Institution Bachet, qui s'élevait sur cet emplacement ; et, curieuse coïncidence, ainsi que le fit remarquer M. Puech, Président du Conseil Municipal, à côté, sur la même façade, se trouve une autre plaque indiquant que, là, s'élevait autrefois la maison qu'avait habitée Victor Hugo pendant son enfance.

C'est par une manifestation des plus imposantes que l'Hôtel de Ville célébra, l'après-midi, le Centenaire de Pasteur.

A leur arrivée, les personnages officiels et les savants étrangers étaient introduits dans le Salon des Lettres et des Arts où ils étaient reçus par le Président du Conseil Municipal et le Préfet de la Seine et invités à apposer leur signature sur le Livre d'Or de la Ville de Paris.

Ils étaient ensuite conduits dans la salle des fêtes, où plus de 2.000 invités se trouvaient déjà groupés. Après les discours de M. Puech, Président du Conseil Municipal, de M. Juillard, Préfet de la Seine, de M. Maunoury, Ministre de l'Intérieur, de M. David, Ministre de l'Instruction Publique du Canada, M. Léon Bernard, de la Comédie-Française, donna lecture de deux discours de Pasteur, le premier prononcé à Dôle, le 14 juillet 1883, le second à la Sorbonne, en 1892, qui produisirent une profonde et religieuse impression sur tout l'auditoire.

La cérémonie se termina par une partie artistique exécutée brillamment par les Artistes de l'Opéra et de la Comédie-Française.

Le dimanche soir, une représentation de gala fut offerte à l'Opéra.

La journée du 28 fut occupée par une réception au Château de Versailles. Un grand déjeuner de 300 couverts fut servi dans la Salle des Batailles. Après le déjeuner, eut lieu une visite aux Trianons. Puis, le spectacle des Grandes Eaux fut offert en l'honneur des Délégués.

Le 29, l'Institut de France avait invité les Délégués à une Garden-Party au Château de Chantilly, restauré par le Maître Daumet, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts, et qui contient les précieuses collections artistiques rassemblées sous le nom de Musée de Condé. Un thé fut servi dans les admirables locaux, du plus pur style Louis XV, où se trouvaient jadis les Ecuries du Palais.

Le lendemain, un train spécial transportait les invités à Strasbourg. M. le Président du Conseil National, dont la mission était terminée, n'eut pas à y prendre place. S. Exc. M. le Ministre d'Etat s'était rendu directement dans la capitale de l'Alsace.

Une animation extraordinaire régnait dans la ville. Les fêtes commencèrent le 30 mai par la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'illustre Savant. Au pied du monument se trouvaient réunis, autour de M. le Président de la République Française et de M. Poincaré, Président du Conseil des Ministres, MM. Colrat, Garde des Sceaux, Strauss, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale, Alapetite, Commissaire Général, de nombreuses autorités et notabilités alsaciennes, ainsi que M. le Préfet de la Seine avec une délégation du Conseil Municipal de Paris.

La plupart des Gouvernements avaient tenu à s'associer à cette cérémonie d'inauguration. Les Universités étrangères avaient envoyé plus de 200 délégués dont les robes aux couleurs éclatantes et variées offraient, sous les rayons éblouissants du soleil, le plus imposant spectacle.

D'admirables discours furent prononcés par MM. Charlety, Recteur de l'Université, Haller, Président de l'Académie des Sciences, Bordet, Professeur à l'Université de Bruxelles, et par M. Millerand, Président de la République.

A l'issue de la cérémonie, un banquet de 1.000 couverts fut servi dans la salle des fêtes.

A la table d'honneur, présidée par M. le Président de la République et comprenant une vingtaine de couverts, M. Le Bourdon, Ministre d'Etat de la Principauté, se trouvait placé entre M. le Ministre de l'Instruction Publique de la Lithuanie et M. le Docteur Pasteur, petit-fils de l'illustre Savant, Médecin des hôpitaux de Paris.

Dans l'après-midi, au Musée Pasteur, M. Borrel, Directeur de l'Institut, et plusieurs Délégués étrangers dirent le rayonnement mondial du nom de Pasteur, et M. Poincaré, Président du Conseil, prononça un discours qui est une des plus belles pages consacrées à la gloire du Savant.

Le cortège officiel se rendit ensuite à l'Exposition, et le soir, à l'Hôtel de Ville, où les Délégués furent fort aimablement reçus par M. le Maire de Strasbourg.

et M^{me} Peirottes. Au cours de cette réception, M. le Président de la République Française et M. le Président du Conseil, cédant aux acclamations de la foule, durent paraître au balcon de l'Hôtel de Ville et prononcer quelques paroles; ils furent, l'un et l'autre, l'objet d'indescriptibles ovations.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquêtes de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Deydier Albert, pâtissier, boulevard de la Condamine, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique dans son atelier de pâtisserie situé côté rue Suffren-Reymond.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 16 juin courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 16 juin 1923.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

..

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Massaféro Antoine, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur à essence pour actionner une scie mécanique dans son entrepôt situé 9, avenue du Berceau, à Monte Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter du 16 juin courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre, au Secrétariat de la Mairie, leurs observations et réclamations.

Monaco, le 16 juin 1923.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

LYCÉE DE GARÇONS ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Ouverture des grandes vacances le jeudi 5 juillet.

Sortie : Le mercredi 4, dans la matinée, pour l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles; dans la soirée, pour le Lycée de Garçons, après la lecture du Palmarès dans les classes.

Retournée des classes : Le lundi 1^{er} octobre, à 8 heures du matin, pour le Lycée de Garçons, et à 9 h. 3/4 pour l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.

ÉCHOS & NOUVELLES

S. A. S. le Prince ayant approuvé la délibération du Conseil Communal tendant à changer la dénomination de certaines rues, la Municipalité a procédé, dimanche, à l'inauguration solennelle des nouvelles plaques indicatrices.

La rue Albert a reçu le nom de rue Suffren Reymond; le square Nave devient square Théodore Gastaud; les rues du Milieu et des Briques prennent respectivement le nom de rue Comte Félix Gastaldi et rue Emile de Loth.

A 8 heures et demie, les Monégasques se sont réunis boulevard de la Condamine et se sont rendus en cortège rue Albert. Après l'exécution de l'*Hymne Monégasque*, M. le Maire de Monaco découvre la plaque portant le nom de Suffren Reymond en présence de M^{me} et de M^{lles} Suffren Reymond, de M. Jacques Reymond et de M. Louis Néri, repré-

sentant la famille. A cette cérémonie assistaient M. le Colonel Roubert, Aide de Camp, représentant S. A. S. le Prince; M. Palmaro, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre d'Etat; M. Eugène Marquet, Président et M. Marsan, Vice-Président du Conseil National; des Conseillers Nationaux; des Adjoints et des Conseillers Communaux.

Le cortège se rend ensuite square Nave où la plaque portant le nom de Théodore Gastaud est découverte avec le même cérémonial.

M. le Maire de Monaco prononce ensuite le discours suivant :

Monégasques,

Lorsque notre cité reconnaissante, pour honorer la mémoire de deux de ses fils, qui ont travaillé, qui ont lutté et quelquefois souffert pour elle, inscrit sur des plaques indicatrices leurs noms devenus glorieux, elle apporte, par ce témoignage que conserve et proclame le marbre, un légitime tribut de gratitude à ces ouvriers infatigables de la première heure qu'il me semble revoir encore se dresser, apôtres enthousiastes, dans l'aube resplendissante de nos libertés.

Suffren Reymond, Gastaud Théodore, vous qui avez voulu que le peuple monégasque connût enfin l'heure de la justice et des émancipations.

Vous, Suffren Reymond, qui étiez la pensée directrice; Vous, Théodore Gastaud, qui étiez la volonté agissante; Vous êtes morts trop jeunes; vous êtes tombés, champions des libertés communales, alors que le but était proche, sans avoir vu, comme nous, ce Prince, qui synthétisait nos aspirations et nos espérances, monter sur le trône de Ses aïeux et dispenser enfin à Ses sujets fidèles le geste libérateur.

Suffren Reymond, Gastaud Théodore, lorsque, le front dressé, nous épellerons vos noms qui sont un enseignement et un exemple, nous nous rappellerons le devoir civique de tous les Monégasques : travailler sous l'égide de nos Princes, pour que toujours plus grande et plus prospère soit notre Principauté.

A Monaco-Ville, l'inauguration a lieu en présence de M. le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aide de Camp, représentant la famille Gastaldi; de M. A. Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat Particulier et de M^{lles} Blanchy, du Commandant et de M^{me} Bertholier et leurs enfants, de M^{me} Robert et son fils, représentant la famille de Loth.

De nouveau, M. Médecin a pris la parole en ces termes :

Monégasques,

Sur ce rocher, berceau du petit peuple monégasque, à l'ombre protectrice du Palais des Grimaldi; dans cette Mairie, foyer de notre vie sociale, deux hommes ont longtemps vécu, investis de la plus haute charge municipale; et tous deux, pendant plus d'un demi-siècle, ont conquis et conservé la confiance de Leurs Souverains et la sympathie respectueuse de leurs compatriotes.

La mort seule, alors que les ans avaient incliné leurs fronts sans ébranler leur ardeur, a pu arracher Félix Gastaldi et Emile de Loth, représentants des traditions séculaires, à cette Maison Commune qui garde, comme une empreinte ineffaçable, leur souvenir et leur exemple, et qui fut pour eux comme une seconde demeure, la demeure du labeur et du dévouement administratifs.

Le Colonel Alban Gastaldi, Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime; M. Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat Particulier; un fils et un gendre qui, tous deux, sont toujours à côté de ce trône autour duquel, Félix Gastaldi et Emile de Loth, vous montiez une garde fidèle, et M. le Commandant Bertholier, sont là qui assistent, débordants d'une indicible fierté, à votre commémoration.

Ces rues, que vous parcouriez tous les jours en vous hâtant vers la haute tâche quotidienne, porteront désormais vos noms.

Ces plaques de marbre diront au passant que les Princes se souviennent et qu'ils honorent par des témoignages tangibles la mémoire de ces deux Maires de Monaco qui, pendant près d'un demi-siècle, surent allier les plus hautes vertus civiques à un attachement envers Leurs Souverains.

Le cortège s'est ensuite rendu place du Palais où des vivats ont été poussés en l'honneur de la Famille Princière.

Une souscription, ouverte spontanément dans les divers établissements d'enseignement de la Principauté, au profit des Laboratoires Scientifiques français (journée Pasteur), a rapporté la somme de 1.423 fr. 05.

Cette somme a été remise à M. le Consul Général de France à Monaco, qui a fait parvenir au Gouvernement Princier ses remerciements personnels et lui a exprimé les sentiments de gratitude du Gouvernement de la République pour le geste généreux des enfants des Ecoles.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 29 mai, 1^{er} et 5 juin 1923, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

P. G.-H.-M., chauffeur, né le 7 juin 1896, à l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), demeurant à Nice. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende, par défaut. Déclaré la dame S. A., épouse C., sa patronne, civilement responsable.

T. M., chauffeur, né le 14 novembre 1887, à Floreuille (Belgique), demeurant à Bruxelles. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende et 150 francs d'amende, par défaut. Déclaré B. E., son patron, civilement responsable. Condamné T. à 700 francs de dommages-intérêts envers G. B., coiffeur à Monaco, partie civile.

1^o M. F.-D.-E., horloger-bijoutier, né le 17 février 1896, à Oneglia, province de Port-Maurice (Italie), demeurant à Monaco. — Prêt sur gage : 300 francs d'amende;

2^o R. J.-L., employé de banque, né le 7 août 1898, à Vintimille, province de Port-Maurice (Italie), demeurant à Monaco. — Prêt sur gage : 50 francs d'amende (avec sursis);

3^o P. M.-J., employé, né le 16 décembre 1894, à Menton (A.-M.), demeurant à Nice. — Prêt sur gage : 100 francs d'amende (avec sursis);

Condamnés à un franc de dommages-intérêts envers la Société du Crédit Mobilier de Monaco, partie civile.

D. E.-G., sans profession, né le 28 octobre 1884, à Marseille, demeurant à Monaco. — Outrages publics à la pudeur : quinze jours de prison et 50 fr. d'amende.

VARIÉTÉS

Les secrets d'un tombeau

Par le Directeur
du Musée Anthropologique de Monaco.

(Suite.)

Aelia Sévère.

Aelia Sévère se lève tard. Son réveil est variable. Vers neuf heures, une esclave apporte son premier déjeuner qui consiste en une tranche de pain qu'elle trempera dans une coupe de vin doux (1).

Toute la matinée est remplie par les occupations domestiques. La plus grande partie se passe dans le *tablinum* avec les intendants, les surveillants et les boutiquiers du pourtour de la villa. Après avoir lu le rapport des menus faits qui se sont passés la veille dans la maison et à la campagne, elle ordonne de faire approcher deux esclaves de l'exploitation qui y sont signalés. Ils sont enchaînés et menés assez durement par leur gardien. L'un a répondu insolamment à son chef de dizaine, l'autre a dérobé le pécule d'un de ses compagnons. Sévère adresse aux coupables une menaçante mercuriale et condamne le premier à recevoir, séance tenante, vingt coups de fouet; le second encourra la même peine, mais en plus, il restituera l'argent et gardera la chaîne pendant dix jours. Survient le bourreau avec ses aides. Les délinquants sont déshabillés, attachés aux piliers de l'*atrium* et flagellés; ils poussent des cris si perçants que la Perfectissime se bouche les oreilles.

Elle se dispose à sortir du *tablinum*, quand une

(1) Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, au mot Coena.

vieille esclave s'approche timidement et dépose à ses pieds un paquet fait d'une serviette nouée aux quatre angles. Quelque chose s'y agite par soubresauts.

« Que m'apportes-tu là ? »

— Madame perfectissime, c'est un enfant, une fille, que l'*ornatrix*, préposée à la coiffure, vient de mettre au monde. »

Telle était la condition de l'enfant né d'une esclave que son existence se trouvait liée au bon plaisir des maîtres de sa mère. Que dis-je ? Il n'avait pas de mère. L'esclave n'a pas d'enfants ; elle a des petits comme la chienne et la chatte de la maison. La loi ne reconnaît à ce produit ni père ni mère, quoiqu'elle admette entre esclaves mâle et femelle une sorte d'association conjugale appelée *contubernium*. L'enfant qui en résulte est la chose du maître. Il peut le tuer, le vendre ou l'exposer au coin de la rue (1).

Après avoir fait signe de dénouer la serviette, Sévère a considéré un moment le petit être cramois qui tortille les bras et les jambes ; elle s'est baissée pour le prendre et, l'élevant des deux mains à la hauteur de son visage, elle a dit : « Qu'elle vive. » Après quoi, elle l'a rendu à l'esclave pour être rapporté à sa mère. C'a été un second bienfait, car dans la domesticité on aurait pu trouver, pour allaiter le poupon, une nourrice moins indispensable à la toilette de Madame qu'une coiffeuse.

On a détaché et emmené les esclaves fustigés.

Sévère entreprend une visite générale de la maison pour s'assurer de l'ordre qui y règne. Quoique l'état en ait été satisfaisant, elle a beaucoup grondé.

Avant d'entrer dans le *triclinium*, où l'attend le personnel de la bouche pour le déjeuner de midi (*prandium*), elle s'arrête dans la salle d'étude (*paedagogium*) et reçoit du précepteur (*litteratus*), les notes de travail des enfants.

On déjeune en famille. Le repas du milieu du jour, encore qu'il soit assez léger, est plus substantiel que celui du matin. Il comporte des œufs, de la charcuterie, de la viande froide, et, pour dessert, des fruits frais ou secs, selon la saison (2).

Au sortir de la salle à manger, Madame se retire dans sa chambre. C'est le moment de la sieste. Tout le monde fait comme elle et repose. L'esclave silencieuse veille à ce qu'aucun bruit ne trouble la tranquillité de la dormeuse (3).

La ville même paraît assoupie. Le mouvement dans les rues ne commencera qu'à deux heures, quand sonnera le timbre des thermes annonçant l'ouverture des bains.

Aussitôt l'agitation renaît. Quelques intimes, admis à la toilette, se groupent dans le péristyle, inspectant, jugeant, critiquant les vêtements que portent les valets de chambre pour être soumis au choix de Sévère. Les femmes de chambre passent : les coiffeuses attendent leur tour à la porte du *cubiculum*. Clément d'Alexandrie (4)

(1) Au point de vue légal, l'esclave n'est pas une personne : (Ulpien au *Dig.* II, VII, 3) ; c'est un animal : (Ulpien au *Dig.* VI, I, 15, § 1). — Ses enfants ne lui appartiennent pas : (Gaius au *Dig.* XX, I, 15. — Paul, *ibid.*, XLI, III, 4, § 5). Les maîtres avaient tous les droits sur les enfants des esclaves et ceux-ci aucun : (Plaute, *Captivi*, III, IV, 508. — Clément d'Alexandrie, *Paedagogium*, III, 4, 2. — Ulpien, au *Dig.* XXXII, III, 68).

(2) Coenu. (*Dict. des Antiq. gr. et romaines*).

(3) Sénèque, — Ep. 56 ; — Salvien, — *De Gubernatione Dei*, IV, 2.

(4) Clément d'Alexandrie, — *Paedagogium*, II, 3.

cite autant de servantes que d'ustensiles de toilette ; il y a l'*ornatrix* pour le miroir, l'*ornatrix* pour le peigne fin, l'*ornatrix* pour les épingles à cheveux. Nous avons fait la connaissance de cet article rencontré dans le sarcophage de Saint-Pons. Ce sont des baguettes fines en métal, en ivoire et en os, amenuisées à l'un des bouts et, à l'autre, terminées par une tête à facettes, une boule, un cercle, une pomme de pin, une figurine. On s'accorde à y voir l'aiguille de coiffure que les anciens appelaient *acus discriminialis* ou *acus crinalis* ; elles ressemblent beaucoup aux épingles de chapeau que notre génération a connues.

Madame est assise sous la galerie. Devant elle est posée une petite table au pied de laquelle un esclave de la cuisine a placé un réchaud, où, dans un amas de cendre blanche, brûlent quelques menus charbons. Les *ornatrices* prennent place : devant, l'*ornatrix* chargée du miroir en métal poli ; derrière, l'esclave du peigne. La coiffeuse ne viendra qu'après.

Un passage de Juvénal fait paraître dans l'exercice de leur fonction les coiffeuses à moitié dévêtues, offrant ainsi les épaules nues au fouet du bourreau (1). C'est une de ces outrances familières à la comédie, qui est en peinture de mœurs ce que la caricature est au portrait.

« Le bourreau frappe. Pendant ce temps, elle (Madame) met du fard, cause avec des amis, fait déployer devant elle des robes brodées d'or. On frappe toujours ; enfin, quand les bras du bourreau tombent de fatigue : Sors, dit-elle, d'une voix tonnante à l'esclave dont le supplice est fini (2). »

Il est certain que les impatiences nerveuses de la maîtresse rendaient parfois ce métier dangereux pour les atourneuses. Sans avoir recours au bourreau, les longues aiguilles, acérées comme des stylets, suppléaient à la *schlague* entre les mains de la coquette.

Écoutons maintenant Ovide :

« Ne soyez donc pas maussades pendant votre toilette ; que votre *ornatrix* soit à l'abri de vos coups. Je hais les femmes qui égratignent la figure de cette malheureuse et enfoncent leurs épingles à cheveux dans ses bras (3). »

Cette boutade se ressent du milieu que fréquentait l'auteur de l'*Ars amatoria*.

Sévère, fille d'un père dont on louait officiellement la bonté, ne devait pas être si cruelle. Je donnerai prochainement une autre raison pour laquelle nous pouvons la supposer capable d'endurer sans emportement quelque maladresse de ses coiffeuses.

La toilette est achevée. Les esclaves d'atours se retirent.

Le crieur fait avancer la litière de promenade. Madame s'y installe. Les quatre vigoureux porteurs ne s'informent même pas du lieu où ils doivent aller : c'est l'heure où tout le monde se rend aux thermes. Pour y parvenir, il n'y a que quelques pas à faire.

Les bains publics de Cimiez étaient une institution déjà ancienne, mais dont le fonctionnement avait été interrompu pendant de longues années, parce que les canaux qui y amenaient l'eau s'étaient progressivement engorgés.

(1) Juvénal. — VI, 490-495.

(2) Juvénal. — VI, 480-483.

(3) Ovide. — *Ars amat.*, III, 239.

Nous avons vu qu'un des prédécesseurs, peut-être le devancier immédiat du père de Sévère, le gouverneur Marcus Aurelius Masculus, avait rétabli cette canalisation. L'édilité, sans doute, s'était chargée de remettre les thermes en état. Les réparations les plus indispensables furent faites le plus économiquement possible. On pouvait voir encore, il y a quelques années, des reprises de dallage en pierre commune dans le riche pavement primitif (1), et sur certaines parties des parois, des plaques de marbre couvertes d'inscriptions du deuxième et du troisième siècles, appliquées à revers pour remplacer le placage, que le défaut d'entretien avait laissé se détacher du revêtement (2).

Le bâtiment était suffisamment vaste pour la population, bien distribué d'ailleurs, entouré de portiques et de jardins où toute la société se donnait rendez-vous.

Là se colportaient les nouvelles politiques et locales ; là se nouaient les intrigues, s'affichaient les amitiés et les brouilles, s'ébruitaient les scandales, s'étaient les toilettes nouvelles et sensationnelles ; là enfin se faisaient les présentations, les critiques, et, chose importante entre toutes, les invitations à dîner les uns chez les autres, pour quelque jour de la semaine.

Une maison dont la table ne réunissait pas, presque chaque soir, neuf convives, était mal cotée (3). Neuf était, disait-on poétiquement, le nombre des Muses.

La coutume venait des temps anciens, où la salle à manger ne comportait autour de la table que trois lits à trois places. Je viens de dire qu'un dispositif plus récent permettait de réunir un chiffre plus élevé de personnes, mais celui des Muses n'en était pas moins réglementaire.

Vers la chute du jour, les invités — dont plusieurs auront pris un vomitif afin d'augmenter la capacité de leur estomac (4) — frapperont à la porte de la villa Aeliana. Le portier les introduira dans le vestibule, et, toujours trainant sa longue chaîne, il les accompagnera jusqu'à l'entrée de l'*atrium* dont deux esclaves soulèvent les lourdes tentures. Guidés par des affranchis, ou des esclaves dits *atrienses*, ils traverseront le préau jusqu'au couloir, éclairé par d'autres esclaves porte-flambeau, les *lampadarii*, qui les introduiront dans la cour d'honneur, le péristyle.

Quelques-uns des visiteurs demandent à prendre un bain, d'autres changent leurs vêtements de ville contre une robe plus légère (5). Réunis de nouveau, ils sont annoncés à la maîtresse par le *nomenclateur* et reçus dans le grand salon de réception. Chacun se présente avec sa serviette de table sur l'épaule : la maison n'en fournit pas (6).

Après quelques compliments, on se rend dans

(1) F. Brun. — *Description des découvertes faites jusqu'à ce jour à l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Cemenelum*, (An. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. VII, p. 178.)

(2) F. Brun. — *Description des Bains de Cemenelum*. (An. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes t. IV, p. 170.)

(3) *Dict. des Ant. grecques et rom.*, au mot *Coena*, p. 278.

(4) Sénèque. — *Ad Helv.* X, 3 ; *Epist.* XVIII.

(5) Mart, X, 87, 12.

(6) Non par parcimonie, car depuis les premiers temps de l'Empire, il y avait dans les villas une profusion et un luxe de lingerie incroyables. Dans le cas actuel, la *mantelo* ou *mappa* qu'on traduit serviette de table parce qu'elle en remplit l'office, pourrait être assimilée à nos mouchoirs de poche. Horace, *Satire*, II, 8, 10. — Martial, XII, 29. — Cf. *Dict. des Ant. grecques et romaines*, au mot *Coena*, p. 1280.

la salle à manger, brillamment éclairée par des lampes de bronze suspendues au plafond. A la porte est posté un petit esclave qui rappelle aux superstitieux d'entrer du pied droit.

On désigne les places et les gens s'étendent sur les couchettes en murmurant une courte prière. Cependant, des enfants esclaves, qui ne les quitteront plus jusqu'à la fin du repas, enlèvent les chaussures. Chaque convive est placé sur le *couchoir*, en biais, le corps appuyé sur le coude gauche.

Le service est dirigé par un maître d'hôtel (*triclinaarcha*) et exécuté par des domestiques servants (*tricliniarii*). Le *structor* (ordonnateur) a dressé la table et écrit le menu que la maîtresse aura constamment sous les yeux. Les *scissors* (écuyers-tranchants) découpent les viandes ; le *structor* les dispose en tas sur des plateaux que les esclaves triclinaires portent sur la table.

Les consommateurs prennent les parts de leur choix avec les doigts, ce qui est cause qu'après chaque service on fait passer un bassin rempli d'eau (1). Ils s'y lavent les mains, qu'ils essuient avec leur serviette.

Dans ce diner du soir, appelé *coena* (2), il y a trois actes.

Le premier, dit *gustatio*, associe à d'autres hors-d'œuvre des viandes poivrées ou pimentées, des conserves au vinaigre, etc., le tout arrosé de vin doux.

Au deuxième, apparaissent les plats de résistance : poissons, hure de sanglier, canard ou sarcelle bouillis, tétines de truie, volailles rôties, etc.

Les *secundae mensae*, qui correspondent à notre dessert, consistent en pâtisseries et en fruits frais ou secs. A ce moment, les échansons versent le vin à flots ; jusque là les convives ont très peu bu : le vin, selon eux, empêche de savourer ce que l'on mange.

Alors arrivent les amis qui n'ont pas pris part au diner, les musiciens, les histrions et les danseuses (3).

La représentation faite, les convives réclament leurs sandales, prennent congé et s'en vont comme ils peuvent, emportant dans leur serviette quelques bons morceaux des mets qu'ils ont le plus appréciés et dont ils désirent se délecter encore, à loisir, en leur particulier (4).

Si la réception devait se prolonger au delà de minuit, un souper avait été prévu.

(A suivre.)

(1) Petron., 69 ; — Plaut., *Persa*, V, 1 ; — Sidoine. *Appol.*, *epist.*, I, 11.

(2) *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, au mot *Coena*.

(3) On appelait *Thymelici* ces mimes, danseuses, joueuses de flûte qui formaient chez les riches une sorte de troupe domestique. Un concile de Laodicée, en 372, oblige les prêtres à quitter un festin avant l'arrivée des *thymelici*. Lactance proteste contre l'usage d'entretenir des comédiens dans les maisons chrétiennes (*Div. Inst.* VI, 21). — St Jean Chrysostome prend à partie les riches qui mêlent à leurs repas « des joueurs de cithares et de flûte, des mimes, des danseuses et des courtisanes. » — (*In Genesim*, Sermo VII, 4 ; VIII, 2). A ce sujet, saint Jean-Chrysostome cite ce mot profond des Barbares : « Les Romains qui ont inventé ces distractions n'ont donc ni femmes ni enfants. » (*In Matth.* Hom. XXXVII, 7).

(4) Lucien, — *Conviv.* ; — Martial, III, 17.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-trois, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le

quatre juin suivant, volume 171, numéro 1, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Edouard EVERETT, avocat, domicilié à Boston, Etats-Unis d'Amérique, 16 W. Cedar Street, a acquis : De M. Thomas-Charles ETTY, rentier, demeurant à La Haye (Hollande), actuellement à Clarens, Canton de Vaud (Suisse), époux de M^{me} Alberdina-Maria-Angelina-Hélène KLUYT,

Une villa dite *Villa Brun*, située à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard d'Italie, lieu dit Ténac, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ensemble le terrain sur lequel cette villa est construite et qui en dépend, d'une superficie approximative de neuf cent quarante-cinq mètres carrés, le tout porté au plan cadastral sous les nos 220 p. et 223 de la Section E, confinant : au nord, au boulevard d'Italie ; au midi, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; à l'ouest, partie à la villa Adrienne et partie à la villa Bel Ténac ; et à l'est, à M. Charles-Thomas Huss, ancienne propriété Nicolas Cori Marinuzzi, clôture partie en grillage et partie en mur.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille francs, ci... 180.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit mai mil neuf cent vingt-trois, dont expédition, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le quatre juin mil neuf cent vingt-trois, volume 171, numéro 2, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Marie-Louis-Edouard-Furey LARUE, rentier, demeurant 6, Rond-Point des Champs Elysées, à Paris, a acquis :

De M. Henri-Louis-Léon-Hercule MARQUET, ingénieur, demeurant villa Belle-Vue, 11, rue Grimaldi, à Monaco, époux de M^{me} Charlotte-Elisabeth-Marie SANGIORGIO.

Une villa située à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), rue Belle-Vue, dénommée *Villa Chaumont*, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage sur partie seulement, avec jardin, le tout porté au plan cadastral sous le n^o 123 p. de la Section D, d'une superficie de deux cent cinquante mètres carrés, confinant : au midi, la rue Belle-Vue ; au nord, la ligne frontière franco-monégasque ; au levant, la villa Alsacia appartenant à M^{me} Chauffour ; et au couchant, à la villa Mer et Monts ; ensemble le droit en commun avec M^{me} Chauffour, à l'escalier qui, de la rue Belle-Vue, donne accès à la villa vendue et à la villa Alsacia, ancienne villa Vercors.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt-quinze mille fr., ci... 195.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le sept juin mil neuf cent vingt-trois, M. Antoine LANZA, ancien commerçant, propriétaire, demeurant à Briga-Marittima (Italie), a vendu, à M. Joseph LANTERI, négociant épicer, demeurant 7, rue Grimaldi, à Monaco, tous ses droits, soit moitié indivis avec M. Lanteri, propriétaire de l'autre moitié, sur le fonds de commerce d'Épicerie et Comestibles qu'ils possédaient et faisaient valoir en com-

mun à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, n^o 7, dans des locaux dépendant d'une maison appartenant à M. Torelli.

Les créanciers de M. Antoine Lanza, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 19 juin 1923.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le neuf juin mil neuf cent vingt-trois, M^{me} Antoinette REPAIRE, épouse de M. Second ARMITA, demeurant à Monaco, rue Antoinette,

A vendu à M. Frédéric TIRABOSCHI, propriétaire garagiste, demeurant à Monte Carlo, rue des Violettes,

Le fonds de commerce de débit de boissons que M^{me} Armita exploitait à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n^o 4.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Armita, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 19 juin 1923. (Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monte Carlo du 9 juin 1923, enregistré, M. René-Charles-Louis GENY, hôtelier, demeurant à Monte Carlo, 23, boulevard des Moulins, a vendu à M. Philomeno JUROT, hôtelier, demeurant à Paris, 42, rue des Petites Ecuries,

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant et crèmerie, exploité à Monte Carlo, 23, boulevard des Moulins, sous la dénomination de *Hôtel Masséna*, comprenant l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, meubles meublants et matériel servant à l'exploitation, ainsi que le droit au bail.

Avis est donné aux créanciers de M. Geny, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M. Jurot, au fonds vendu, domicile élu par les parties.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Monaco le 30 décembre 1922, enregistré.

Entre la Dame Mathilde ICARD DE VERDIÈRES, épouse du Sieur Schlossmacher, sans profession, demeurant à Monaco ;

Et le Sieur SCHLOSSMACHER, sans profession, ayant demeuré à Monaco ;

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« Emendant et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire, prononce « de plano » le divorce entre le Sieur Schlossmacher et la Dame Icard, son épouse, aux torts et griefs des deux parties. »

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 33 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 15 juin 1923.
Le Greffier en chef, A. Cioco.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION aux ENCHÈRES PUBLIQUES après décès

le mercredi 4 juillet 1923, à 10 heures du matin, à Monaco, 41, rue Grimaldi, en l'Etude de M^e Settimo, notaire,

de l'HOTEL RESTAURANT

appelé *Hôtel Restaurant Monégasque*, situé à Monaco, boulevard Prince Albert I^{er}.

Mise à prix 150.000 fr.

Consignation pour encherir... 10.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M^e SETTIMO, notaire à Monaco, détenteur du cahier des charges ou à M. ORECCHIA, liquidateur, à Monaco, villa Robinson, descente des Moulins.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1923.